

# Enterrement des terroristes ? Les droits de l'homme ne doivent pas être salis par eux

écrit par Maxime | 4 août 2016



<http://www.algeriepatriotique.com/fr/article/les-musulmans-refusent-d'enterrer-le-terroriste-kermiche>

Je ne pense pas qu'on puisse parler de « limites à la takkya » dans le fait de refuser l'enterrement. Comme on pouvait s'y attendre, d'autres musulmans ont proposé d'enterrer Kermiche, non plus en France, mais au Danemark :

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/08/04/97001-20160804FILWWW00030-saint-etienne-du-rouvray-des-musulmans-danois-prets-a-entererrer-kermiche.php>

Une solidarité transfrontière s'est manifestée, tandis que l'effet de communication a joué le temps que la proposition d'inhumation soit faite. Comme elle n'aura pas lieu en France, le scandale est étouffé.

C'était inévitable puisque comme d'habitude, ce sont les droits de l'homme qui sont invoqués et plus particulièrement le droit de l'homme mort à être inhumé selon sa volonté durant son vivant.

citation :

*« Tout en condamnant comme « contraire à l'islam » le meurtre du père Jacques Hamel, 85 ans, égorgé dans l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray, M. Ahmad a affirmé au quotidien Jyllands-Posten qu'il était « inadmissible » de la part de musulmans de refuser les rites mortuaires à un coreligionnaire. « C'est un droit de l'homme d'être enterré, quoi qu'on ait fait ».*

**Il faut désormais procéder à une révision de fond en comble de notre législation et même des principes constitutionnels pour que les droits de l'homme cessent d'être salis à leur tour par les djihadistes terroristes.**

La CEDH conserve encore la possibilité de sauver sa peau si une telle révision intervient rapidement au niveau du Conseil de l'Europe, mais on sait que la rapidité européenne est celle d'une tortue, même si le fléau touche l'Europe entière.

**Suspendre la CEDH en urgence ou la résilier irait plus vite.**

Elle ne sert à rien d'autre qu'à harmoniser les droits de l'homme en Europe.

Pour aller vite, **il faudra revenir à une solution nationale** donc opter pour une issue souverainiste, **députés et sénateurs devant subir une pression suffisante du peuple pour nous épargner les atermoiements habituels de toute révision constitutionnelle, spécialement une révision d'une telle ampleur.** On ne pourra pas attendre les législatives de 2017 : il faut faire avec ce qu'on a au Sénat et à l'Assemblée nationale, faute de mieux.

La mesure prioritaire devrait être la remise en cause de la liberté des funérailles. Il faudrait qu'un débat intervienne rapidement sous la pression populaire, que des constitutionnalistes viennent comme ils le font parfois dire si, selon eux, il est nécessaire ou non de modifier la Constitution ou si une loi ordinaire suffit. Selon moi, il faudra modifier la Constitution car la liberté des funérailles présente les caractères d'un « principe fondamental reconnu par les lois de la République » sur le plan juridique, même si la jurisprudence n'a pas eu l'occasion de le dire puisque la question ne se posait pas jusqu'à présent ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Principes\\_fondamentaux\\_reconnus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Principes_fondamentaux_reconnus)

[par les lois de la République](#)).

« On » parle de « salir l'islam » à tout bout de champ, mais personne ne semble relever que les droits de l'homme eux-mêmes sont salis par l'usage qui en est fait pour nous empêcher de nous défendre contre la menace terroriste.

**Au contraire, certains réactionnaires paraissent en profiter pour remettre en cause cette idéologie issue des Lumières.**

Elle a été conçue pour un temps qui n'est plus. Il faudra accepter de faire des exceptions. Sans nier complètement l'humanité de ces terroristes, il faudra accepter de reconnaître que par l'horreur de leurs actions, les atteintes insupportables qu'ils font subir à l'humanité par la négation complète de la dignité de leurs victimes, ils ne peuvent bénéficier totalement de la protection des droits de l'homme comme un citoyen (y compris délinquant) de droit commun. L'horreur terroriste est exceptionnelle, la riposte doit être adaptée.

Je cite à nouveau l'extrait de Marguerite Yourcenar qui m'avait semblé exprimer ce que l'on vit actuellement (Mémoires d'Hadrien », 1951) :

*« d'autres hordes viendraient, d'autres faux prophètes. Nos faibles efforts pour améliorer la condition humaine ne seraient que distraitements continués par nos successeurs ; la graine d'erreur et de ruine contenue dans le bien même croîtrait monstrueusement au contraire au cours des siècles. Le monde las de nous se chercherait d'autres maîtres ; ce qui nous avait paru sage paraîtrait insipide, abominable ce qui nous avait paru beau »* (Folio Gallimard, p. 262).

« Droits-de-l'hommiste » est devenu péjoratif. Comment expliquer que parmi ceux qui prétendent faire des droits de l'homme leur religion, si peu s'en offusquent ? Ils ne peuvent plus être universels et indérogeables, car cette conception correspond à une époque, le XVIII<sup>ème</sup> siècle, qui ne connaissait pas le terrorisme sous sa forme actuelle et notamment les difficultés énormes que pose l'apparition des nouvelles technologies.